

Prendre toujours le sujet du discours dans l'histoire du Canada ou des États-Unis et faire en sorte que ces sujets ne requièrent pas de connaissances prises ailleurs que dans les manuels à l'usage des élèves.

II° Ajouter aux compositions universitaires deux compositions à faire par écrit, l'une sur les auteurs latins, l'autre sur les auteurs grecs, dans les conditions suivantes :

a/ On distribuerait un texte imprimé de 15 à 20 lignes, tiré d'un auteur latin ou grec qui serait pris parmi les auteurs du programme, puis les élèves auraient à en rédiger l'analyse et l'explication grammaticale et littéraire telle qu'elle se pratique en classe sous l'œil du maître.

b/ On choisirait, v. g., six auteurs latins et six auteurs grecs en indiquant au programme et en déterminant pour chaque auteur, tous les deux ans, la partie spéciale à préparer.

c/ On accorderait à peu près trois heures pour faire chaque composition, ce qui nécessiterait une troisième journée d'épreuves pour l'examen universitaire. La composition pourrait se faire sur au moins une quinzaine de points.

III° Remplacer le thème anglais par une traduction à vue avec permission de se servir d'un dictionnaire anglais seulement et augmenter notablement les points alloués à cette matière.

IV° Donner dans le programme plus d'importance et plus de place à l'explication des auteurs français ou canadiens-français.

V° Ajouter l'histoire de la littérature canadienne à la liste des matières collégiales.

VI° Fondre toutes les questions sur les préceptes en une catégorie unique. Il n'y a guère pour cela qu'à supprimer première ou deuxième catégorie. Modifier la rédaction de quelques questions qui sont mal posées.

VII° Fondre toutes les questions de l'histoire de la littérature en une catégorie unique.

Poser successivement des questions générales des littératures grecque, latine et française.

Ajouter des questions générales sur l'histoire de la littérature canadienne.

---